

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D042026

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0

Date de la convocation :
19/02/2026

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 19 février 2026, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine –
M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN
Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE
Christophe – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET
Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien
– M. BERRY David – Mme BONNAT Laura – Mme DUBOIS Christelle –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à
Mme ROBIN Pascale, M. RIGAUD Denis a donné pouvoir à M. BERRY David.

Absent excusé : M. NILLOON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CAREL

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'un système de climatisation est en cours d'installation dans le bâtiment dédié aux activités périscolaire.

Le Centre de Loisirs CAREL a pu bénéficier de subventions nominatives de la part de la CAF et de l'UFCV selon les modalités financières suivantes :

Devis d'installation de la climatisation : société SAFRICLIM :	8 857.61 €
Subvention CAF (30%) :	2 657.00 €
Subvention UFCV :	1 000.00 €
Solde à charge :	5 200.61 €

Afin de pouvoir bénéficier de ces subventions, le centre de loisirs paiera la facture de la climatisation. Cependant ce bâtiment étant communal et servant aussi au sou des écoles, notre commune prendra à sa charge le solde à payer d'un montant de 5 200.61 €, en versant une subvention à CAREL.

Où cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 200.61 € à verser au Centre de Loisirs de CAREL
- PRECISE que ces dépenses seront imputées au compte 65748, inves, 311.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 02 mars 2026



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX
Maire de Replonges
001-210103206-20260227-D042026-DE
Date de réception préfecture : 03/03/2026